



2022-27

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :  
En exercice : 19  
Présents : 17  
Votants : 19

L'an deux mil vingt-deux, le 18 Mars à 18 heures 45.  
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. PAILLON Franck, maire.

Date de la convocation : 11/03/2022

**Présents** : Franck PAILLON, Christine SIMON, Danièle VALLERY,  
Michel BEGON, Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES  
Christian GIRARD, Christiane PAUZON, Gilles AUDRAS  
Bernadette PELISSIER, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE,  
Sabine JOUVHOMME, Patrice LHOSTE, Denis CLAMENS,  
Roland SEUX, Thierry SOLEILHAC.

**Excusés** :

Valérie GAGNE qui a donné procuration à Laetitia PRADINES  
Sébastien GAGNE qui a donné procuration à Michel BEGON

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Suite à divers mouvements de personnel au sein de la collectivité (départ en retraite, réorganisation des services), il convient de créer un poste d'adjoint technique, pour une durée hebdomadaire de travail de 35h00.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de :

- créer un emploi relevant du grade d'adjoint technique appartenant à la filière technique, à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 ;
- modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

Le Maire,  
Franck PAILLON

Fait et délibéré le 18/03/2022  
Pour extrait certifié conforme

